

## Noms révolutionnaires vosgiens.

C'est le propre des régimes nouveaux – en France plus peut-être qu'en aucun autre pays (on l'a bien vu sous le gouvernement Pétain ! ...) – de faire table rase du passé et de bouleverser l'état de choses établi.

La révolution française n'échappa pas à cette règle. A côté des bienfaisantes réformes que l'on connaît, elle versa dans le ridicule par son acharnement à effacer jusqu'au souvenir des institutions et des croyances qui l'avaient précédée.

Les noms de lieux ne trouvèrent pas grâce devant elle. Le 26 avril 1793, un arrêté du directoire départemental des Vosges (qui tenait lieu d'administration préfectorale) prescrivait la disparition dans la huitaine « *des images, noms et inscriptions qui peuvent rappeler à la postérité la royauté, la féodalité et la superstition.* »

« *Ces noms seront remplacés par d'autres analogues à la liberté et à l'égalité (sic) et rappelleront le souvenir des grands hommes qui ont bien mérité du genre humain.....* »

« *Les communes dont les noms renfermeront une signification royale ou féodale seront tenues de choisir d'autres noms.....* »

Cet arrêté fut notifié incontinent à toutes les communes du département. Celle de Ban-Le-Duc, notre voisine à laquelle nous consacrerons une mention spéciale, n'avait pas attendu la publication de l'arrêté pour modifier son nom. Depuis le 31 janvier 1793, elle s'appelait officiellement Ban-Sur-Meurthe.

Mais, en général, on manifesta peu d'empressement à obéir aux injonctions du Directoire. Ce n'est qu'en floréal an II (mai 1794) que Saint-Dié, chef-lieu du district, consentit à troquer son nom contre celui d'*Ormont*, emprunté à la montagne voisine, nom assurément poétique mais qui ne rappelait en rien celui – chargé d'histoire – que la ville avait noblement porté aux cours des siècles. Encore conserva-t-on provisoirement l'ancienne dénomination qui fut accolée à la nouvelle. On disait, on écrivait : « *Ormont, ci devant Saint-Dié* ». Exiger des citoyens qu'ils changent le nom de leur ville ou de leur village, n'était-ce pas comme si on leur avait demandé d'abandonner le nom de famille qui leur venait des ancêtres ?...

Le 25 juillet 1793, Neufchâteau (on proscrivait les châteaux comme les saints et les saintes) devenait *Mouzon Meuse*, du nom des deux rivières qui y mêlent leurs eaux. Remiremont (qui contenait le nom de son fondateur Saint Romaric) se mua en *Libremont*. Sainte-Marguerite s'appela *Meurthe-Fave* ; Saint-Michel-sur-Meurthe, *Belmont* ; Saint-Nabord, *Roche-Libre* ; Saint-Étienne-les-Remiremont, *Valmoselle* (bien joli) etc...

Dans Colroy-la-Grande, on crut voir le mot *roy*, alors que ce nom, qui tire son origine du latin *corylus* (coudrier) signifie tout simplement lieu où se rencontrent les noisetiers. De tout quoi, Colroy-La-Grande démocratisé, devint *La Grande-Fave*.

Avec Ban-le-Duc, deux autres communes du canton changèrent leur nom de baptême. De Saint-Léonard on fit *Léonardmont* (le nom sans le *Saint*) ; de La-Croix-aux-Mines, *Sadez-aux-Mines* (les mines sans la croix).

L'obligeance de mon bon collègue de St-Léonard, Mr Lapique, m'avait permis en 1930, de prendre copie de la délibération du 3 nivôse an II que je transcris ci-dessous :

« *Le Conseil général de la commune de St-Léonard, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, considérant que cette commune tient encore du fanatisme et de la féodalité, à l'exemple des autres communes de la République qui sont dans le même cas ;*

« *Délibère, après avoir ouï le procureur de la commune, qu'il serait adressé sur le champ une délibération à la convention nationale pour l'inviter à changer ce « nom pour celui de Léonardmont.*

« *Délibéré en la maison commune de St-Léonard le 3 nivôse de l'an second de « la République une et indivisible.*

Mr Fresse, maire de La Croix-aux-Mines, qui a eu l'amabilité de consulter pour moi les archives communales, n'a pas retrouvé de délibération concernant le changement de nom de la commune. Il est vraisemblable que le registre où elle était consignée a été détruit lors de l'incendie de la mairie avant la première guerre.

Le premier acte inscrit aux registres de l'état civil sous le nom de Sadez-aux-Mines est du 8 thermidor an II, et le dernier qui porte la même dénomination est du 7 pluviôse an III. À partir de cette date, La Croix-aux-Mines reparaît après une éclipse qui avait duré moins d'un an.

Il en fut de même dans toutes les communes. Après la chute de Robespierre 9 thermidor) et la défense qui s'ensuivit, elles s'empressèrent de reprendre d'autorité leur ancien nom.

Une seule fait exception, c'est Ban-sur-Meurthe qui a conservé son nom révolutionnaire.

Les archives de Ban-sur-Meurthe – que j'ai pu feuilleter avant leur destruction – ne renfermaient aucune délibération au sujet du changement de Ban-le-Duc en Ban-sur-Meurthe.

« *Considérant qu'il est digne d'un peuple libre d'anéantir tout ce qui pourrait rappeler à la postérité l'idée du régime oppresseur sous lequel il a gémit depuis plusieurs siècles, en applaudissant à la fierté républicaine des citoyens de cette commune qui veulent oublier jusqu'au nom de leurs anciens maîtres, il arrête que le nom de Ban-le-Duc de cette commune sera changé en celui de Ban-sur-« Meurthe. »*

La délibération du Directoire fut envoyée pour approbation à la Convention Nationale, or, dans le même temps, la commune de Bar-Le-Duc, chef-lieu du département de la Meuse, avait demandé à modifier son nom en celui de Bar-Sur-Ornain.

C'est ici que se place l'amusante bâvue géographique rapportée par Mr Henri Poulet, d'après les documents conservés aux archives nationales (*La révolution dans les Vosges- 10<sup>ème</sup> année – N°1, p 47.48*). Saisie de la demande de la commune de Ban-le-Duc, la convention trompée par la similitude des noms, confondit Bar-Le-Duc et Ban-le-Duc. Sur le rapport du ministre de l'intérieur, Garat, elle décréta gravement, le 8 avril 1793, que « Bar-Le-Duc, district de Saint-Dié, s'appellerait désormais Bar-Sur-Meurthe. » (Pas forts en géographie, nos conventionnels ! ...)

L'erreur ne fut réparée que le 8 juillet 1793 ; à cette date, un nouveau décret vint octroyer à Bar-Le-Duc un nom révolutionnaire géographiquement exact, celui de Bar-Sur-Ornain. Pendant trois mois, Bar-Le-Duc s'est donc appelé Bar-Sur-Meurthe ! ...

Quant à la commune de Ban-le-Duc, au lieu d'attendre un décret qui ne vint jamais - et pour cause – elle se contenta de la délibération du Directoire du département. À dater du 10 février 1793, tous les actes inscrits aux registres de l'état civil (aujourd'hui détruits) adoptaient la forme Ban-Sur-Meurthe.

C'est, nous l'avons dit, l'unique commune vosgienne ayant gardé son nom révolutionnaire.

Pourquoi Ban-Sur-Meurthe fut-il préféré à Ban-le Duc ? ... il y eut à cela deux raisons.

Raison historique : depuis 1766, il n'y avait plus de duc de Lorraine ; l'appellation « le Duc » était donc sans objet.

Raison géographique : le ban, c'est-à-dire l'ensemble des hameaux composant autrefois la propriété ducale était, sur toute sa longueur, traversé par la Petite Meurthe, de sa source à son confluent (Balveurche à Sondreville).

Il était logique de maintenir le nom très bien porté de Ban-Sur-Meurthe, qui unit le vocable particulier de l'ancien groupement féodal devenu la commune, à celui du cours d'eau qui arrose la vallée.

V. Lalevée (Les Annonces des H.V. 11/12/ 1948)